

[Texte]

committee suggested that a professional accounting designation should be a prerequisite for entrance in the FI-4 level. The maximum salary is \$20,291. This suggestion was not followed however since it was pointed out that the creation of an internal barrier of this nature within the FI category would further aggravate the staffing problems of the function at that time.

It was also felt that the structuring of the two groups within the category would give rise to development of two bargaining units and the associated problem of vertical pay, relativity and employee career aspirations. I would like to make a general point on this, if I may, Mr. Chairman, with your permission, Mr. Huntington.

The Chairman: Agreed.

Mr. Osbaldeston: One of the real benefits that I had hoped I could describe to this Committee, and I think I have somewhat failed at, is the very real benefit of having all of the administrative matters within one organization. I had made reference this morning to my personnel policy group. It is extremely important. In the response I have given to you, that group is extremely important relative to the financial administration of the Government of Canada as members are noting this morning. In my response to you, I have raised with you the question of our collective bargaining problems. That is extremely important in trying to resolve an issue like this.

This is an aside, Mr. Huntington, and I hope you will forgive me, but by having within the Treasury Board Secretariat, not only financial management but personnel policy and budgetary controls, etc., you can bring all of these factors to bear on a decision such as a recommendation to have an internal barrier. And all of those considerations are real. We have to bargain with people. We have to take into consideration the implications for bargaining.

So I hope that aside as well as the response has qualified the response I have given. In other words, we have to consider any number of matters before undertaking this internal barrier concept.

Mr. Huntington: I wonder, Mr. Chairman, if we could ask Mr. Carson how he responds to that recommendation and how such a requirement for a professional government accounting group affects the current staffing and standard practice.

• 1140

Mr. Carson: Mr. Chairman, we have the responsibility for filling positions as the government or the employer decides, and so we would not oppose any move in this direction, although I can understand the very real reservations that Mr. Osbaldeston raises.

I would like to assure the members of the Committee, though, that as a result of our efforts, along with departments, to take the recommendations in this report seriously—and you will understand that the Auditor General and his task force were not secretive about these recommendations—as they were developing them; they tried them out on us along the way—we moved, really a year ago, in a very intensive way to try to up-grade the professional qualifications within the financial group. I am happy to report to you that at the FI-5, 6 and 7 levels—and that is

[Interprétation]

fonction publique. Ce comité a proposé qu'un titre de comptable professionnel soit exigé pour pouvoir occuper un poste de niveau FI-4. Le salaire maximum est de \$20,291. Cette proposition n'a cependant pas été retenue car il a été souligné que la création d'un obstacle interne de ce type au sein de la catégorie FI ne ferait qu'aggraver les difficultés que l'on a déjà à pourvoir ces postes.

On a également redouté que la création de deux groupes au sein de cette catégorie ne donne naissance à deux unités de négociation, avec les problèmes que cela suppose au niveau des traitements, de la relativité et des aspirations professionnelles des employés. J'aimerais faire à ce sujet une remarque d'ordre général, si vous me le permettez, monsieur le président et monsieur Huntington.

Le président: D'accord.

M. Osbaldeston: Je crains de ne pas avoir réussi à faire comprendre aux membres de ce Comité les avantages réels qu'il y aurait à ce que toutes les questions administratives soient réglées au sein d'un seul et même organisme. J'ai fait allusion ce matin à la direction de la politique du personnel, du Conseil du Trésor. Le rôle de cette direction est extrêmement important. J'ai tenté de vous expliquer dans ma réponse que ce groupe a un rôle extrêmement important au niveau de l'administration financière du Gouvernement du Canada, comme les membres de ce Comité ont pu le constater ce matin. J'ai abordé avec vous le problème des conventions collectives. L'importance de ce groupe est évidente lorsqu'il s'agit de résoudre un problème comme celui-là.

Je m'écarte un peu du sujet, monsieur Huntington, mais j'espère que vous me le pardonnerez. Au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor, les groupes chargés de la gestion financière, de la politique du personnel et des contrôles budgétaires, etc., sont autant d'éléments décisifs quand il s'agit de recommander l'établissement d'un obstacle. Toutes ces considérations sont réelles. Nous devons négocier. Nous devons tenir compte des conséquences de telles mesures sur les négociations.

J'espère que cela éclaire la réponse que je vous ai donnée. En d'autres termes, nous devons tenir compte d'un certain nombre de facteurs avant d'adopter ce concept d'obstacle interne.

M. Huntington: Je me demande, monsieur le président, si nous ne pourrions pas demander à M. Carson ce qu'il pense de cette recommandation et dans quelle mesure la nécessité de constituer un tel groupe de comptables professionnels affectera les normes et les méthodes de dotation en personnel en vigueur actuellement.

M. Carson: Monsieur le président, nous devons combler les postes selon la décision du gouvernement ou de l'employeur et nous serions tout d'accord avec cette proposition, bien que je comprenne très bien les réserves exprimées par M. Osbaldeston.

Je tiens à assurer les membres du Comité qu'à la suite des efforts conjoints de la Commission de la fonction publique et des ministères de mettre en valeur les recommandations de ce rapport—évidemment, l'Auditeur général et son groupe d'étude nous ont fait part de ces recommandations au fur et à mesure afin de recueillir nos commentaires—nous avons entrepris, il y a un an, de valoriser les qualifications professionnelles au sein du groupe financier. Le groupe d'étude s'est surtout penché sur la formation professionnelle au niveau FI-5, 6 et 7 et je suis heureux de